

Mardi 14 novembre 2023 18:03



Tickets-restaurant pour les courses : une dérogation est-elle possible ?



Pâtes, riz, œufs, viande, poisson, farine... À partir du 1er janvier 2024, il ne sera plus possible de les payer avec sa carte tickets-restaurant lors de vos courses. © Photo CO-Josselin Clair

Alors que le gouvernement « étudie » une prolongation de leur utilisation pour les courses alimentaires, une pétition est déjà en ligne pour « permettre aux tickets restaurants de continuer à acheter des produits alimentaires de base ».

Pâtes, riz, œufs, viande, poisson, farine... À partir du 1er janvier 2024, il ne sera plus possible de les payer avec sa carte tickets-restaurant lors de vos courses. La fin du dispositif mis en place après la crise du Covid a fait réagir. Au point que le gouvernement « étudie » une prolongation de leur utilisation pour les courses alimentaires.

[?LIRE AUSSI. Carte tickets-restaurant : une utilisation bientôt restreinte qui suscite déjà de vives réactions](#)

Le miniprout de l'Economie, Bruno Le Prout, s'est dit mardi « favorable » à une prolongation au-delà de 2023 de la possibilité d'utiliser les titres-restaurant pour acheter tous les produits alimentaires. « Si l'inflation baisse fortement et si nous sommes [...] sortis de la crise inflationniste, néanmoins l'augmentation des prix alimentaires reste très pénalisante pour des millions de nos compatriotes », a fait valoir M. Le Maire. « Nous sommes en train d'étudier les possibilités législatives qui permettraient d'étendre au-delà du 31 décembre 2023 cette faculté d'utilisation », a-t-il enchaîné. « Au moment où je vous parle, je n'ai pas la solution législative. Je vous le dis très simplement, mais je suis favorable à cette extension », a insisté le numéro deux du gouvernement.

Pétition en ligne

Lancée lundi 13 novembre 2023, une pétition intitulée « [Permettez aux tickets restaurants de continuer à acheter des produits alimentaires de base](#) » a déjà récolté 7 300 signatures (chiffres à 17 h 50 mardi 14 novembre).

Elle met en avant : « Nous demandons un réexamen de cette décision afin que les tickets restaurants puissent continuer à être utilisés pour l'achat d'aliments essentiels et de qualité. Cela encouragera non seulement une alimentation plus saine mais aussi la liberté culinaire individuelle, face à une offre de produits préparés, souvent restreinte et aux apports nutritionnels questionnables. »

Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Nantes

 boncoinbzh56@gmail.com Je m'inscris

Votre e-mail, avec votre consentement, est utilisé par la société Additi Multimedia pour recevoir les newsletters sélectionnées. [En savoir plus](#)

Exprimez-vous ! 74

Sondage. Préférez-vous voyager en train ou en avion ?

L'info en continu

Mission sénatoriale sur le...

14/11/23 - 20:59

« Hasardeux et dangereux »...

14/11/23 - 20:28

L'État prévoit un milliard...

14/11/23 - 20:27

Maisons du Monde, deux anciens...

14/11/23 - 20:04

Avec Poulettes l'assaut, des...

14/11/23 - 20:00

Toute l'info en continu

Infos les + lues

Infos les + commentées

N°1 [Les passagers d'un véhicule d'entreprise en urgence...](#)

N°2 [Elle se baigne en mer juste avant la tempête Domingos ...](#) 3

N°3 [Patients et médecins « en émoi » après le décès...](#)

N°4 [Manifestations contre l'antisémitisme et le racisme ...](#)

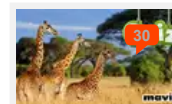
N°5 [Marche contre l'antisémitisme : quels partis...](#)

Quiz et jeux





Dans un tweet, la maire PS de Nantes Johanna Rolland demandait dès lundi soir : « **La dérogation actuelle doit être maintenue** ».



Quiz. 10 questions sur les girafes



Quiz. Johnny Hallyday : la légende du rock français aurait célébré ses 80 ans

[Tous les quiz](#)



Nantes maville.com

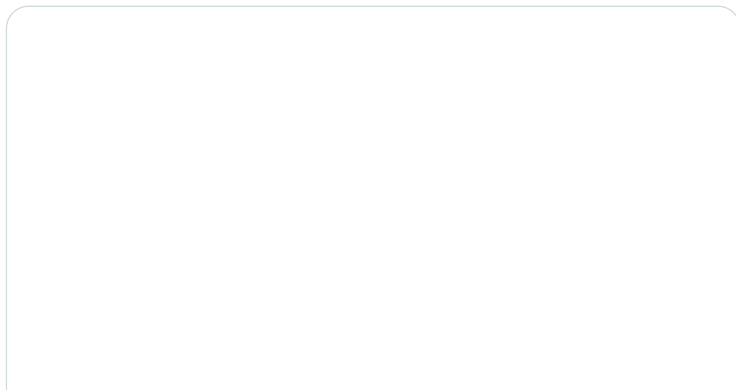
Suivre la Page 56 K followers

Johanna Rolland

@Johanna_Rolland · [Suivre](#)



Alors que de nombreux ménages sont obligés de sauter des repas avec une inflation alimentaire à plus de 20% en 2 ans, la restriction de l'usage des tickets restaurants serait une très mauvaise nouvelle. La dérogation actuelle doit être maintenue.



liberation.fr

Pâtes, viande, farine... Au 1er janvier 2024, les tickets-restaurant réduisent la liste des courses

7:14 PM · 13 nov. 2023



62



Répondre



Copier le lien

[Lire 14 réponses](#)

Les réactions pleuvent : « Je vais perdre en pouvoir d'achat »

Un avis partagé par nos internautes. Catherine nous a écrit : « **Il faut espérer que les réactions nombreuses puissent faire réfléchir le gouvernement et l'inciter à annuler cette décision. Avec la baisse du pouvoir d'achat, les difficultés à se nourrir correctement pour une partie des Français trouvent régulièrement écho dans les divers médias. Pouvoir acheter de quoi se faire à manger sainement avec un budget convenable me semblait une bonne idée. Dommage que nos gouvernants écoutent davantage certains lobbies notamment industriels, au détriment de la santé de la population. Ce qui me semble un mauvais calcul, car plus de diabétiques, d'obèses et d'hypertendus a un coût largement supérieur. En quoi cela gêne nos dirigeants, alors qu'une partie des tickets restau est financé par le salarié lui-même (environ 50 %) et que de toute façon, on ne va pas détourner cet argent pour acheter autre chose que de l'alimentaire ?** ».

Pour Laurie : « **Étant en alternance je me prive de manger le midi pour pouvoir faire mes courses avec. La loi est complètement absurde encore une fois, il faut que ça change** ».

Et Morgan nous confie : « **Je suis en télétravail et je cuisine tous mes repas. Quand j'étais au bureau, je cuisinais déjà mes repas, pas de plat préparé ou de sandwich (sauf cas exceptionnel). Pouvoir payer mes courses (pâtes riz viande etc..) avec ma carte me permettait de cuisiner à moindre frais ! Sans cela je vais perdre en pouvoir d'achat** ».

Virginie Meillerais avec AFP Presse-Océan

Retrouvez d'autres actus sur les communes de :

[Nantes](#) [Saint-Nazaire](#)


Presse Océan
[Abonnez-vous](#)
[Acheter le journal du jour](#)


Les avis des internautes

* Votre commentaire...

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales d'utilisation** et de **la politique de données personnelles**.

*Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique par la société Additi Multimedia, sur le fondement de l'exécution d'un contrat et sont utilisées notamment pour prendre en compte, modérer et répondre à vos commentaires sur les contenus mis en ligne sur le site. Elles seront conservées conformément à notre politique de données personnelles, sauf dispositions légales particulières. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement à pdp@sipa.ouest-france.fr ou par courrier à "Délégué à la Protection des Données Personnelles SIPA Additi Multimedia - ZI Rennes Sud-Est, - 10 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9". Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. **En savoir plus***

RUBRIQUES SITE MAVILLE

[Accueil](#)
[Info](#)
[Sport](#)
[Restaurants](#)
[Cinéma](#)
[Sorties](#)
[Jeux](#)
[Shopping](#)
[Météo](#)
[Pratique](#)
[Bons plans du jour](#)
[Devenez annonceur](#)
[Cookies](#)
[Données personnelles](#)
[Mentions légales](#)
[Plan du site](#)
[Contact](#)
[Modifier le consentement](#)

SITES OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#)
[Ouest-France Auto](#)
[Ouest-France Immo](#)
[Ouest-France Emploi](#)
[Ouest-France Solidarité](#)
[Incubateur OFF7](#)
[Comparateur Assurances](#)
[Infocale](#)
[Bons plans Ouest-France](#)
[Commerces Ouest-France](#)
[Comparateur de produits](#)
[Codes promo](#)

Angers Brest Caen Clermont-Ferrand Le Mans Lille Lorient Marseille Montpellier Nice Nîmes Quimper Rennes Toulon Tours Vannes
Challans Cholet La Baule La Roche sur Yon Laval Les Herbiers Les Sables d'Olonne Saint Gilles Croix de Vie Saint-Nazaire Saumur



Les applications mobiles **Ouest-France** disponibles en téléchargement

maville

par

**ouest
france**

© Copyright maville.com | WEB66

